

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE RENDU
SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2002

L'AN DEUX MILLE DEUX, LE 7 FÉVRIER A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 31 janvier 2002, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Étaient présents : M. Michel GALLISSOT, maire, M^{me} RUEL, MM. PELLETIER, DELIN, Patrick GALLISSOT, adjoints ; M^{me} GÉRARD, MM. BALLAND, BOUVIER, maires-délégués ; M^{mes} ROBIN, DUCRET, MM. THOMASSIN, DEHAN, LOYOLA, HERBERT, RACLOT, VOILLEQUIN, M^{lles} DIOT, BROCHOT conseillers municipaux.

Excusée : M^{me} RANC, conseiller municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures 05.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M^{me} RUEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2001.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N°2002-01 Approbation du programme d'investissement communal pour l'année 2002 éligible à la Dge et à d'autres aides.

Adopté à l'UNANIMITE

N°2002-02 Participation financière aux travaux d'investissement. Collège de Langres. Année 1999.

Adopté à l'UNANIMITE

N°2002-03 Approbation du renouvellement de la convention de passage en FC de Charmoilles au bénéfice de M. Richard.

Adopté à l'UNANIMITE

N°2002-04 Marché Salle de réunion. Avenants n°2.

Adopté à l'UNANIMITE

N°2002-05 Approbation de l'adhésion des communes de Vesaignes-sur-Marne & de Peigney au Sits.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°2002-06 Approbation du déclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal. Territoire de Charmoilles.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°2002-07 Fixation du prix et des conditions de vente d'une parcelle classée dans le domaine privé communal. Territoire de Charmoilles.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°2000-08 Dépenses d'investissement. Autorisation de mandatement.

Adopté à l'UNANIMITE

N°2002-09 Approbation de l'augmentation du salaire des agents employés en Ces & Cec à compter du 1^{er} janvier 2002 (+10,26%)

Adopté à l'UNANIMITE.

N°2002-10 Approbation du maintien de l'éclairage public toute la nuit.

Adopté par 14 voix POUR & 4 CONTRE.

N°2002-11 Approbation des travaux de réfection du logement de l'école et augmentation du loyer.

Adopté par 17 voix POUR & 1 ABSTENTION.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ M. MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 7 FÉVRIER 2002 A VINGT-DEUX HEURES & VINGT-CINQ MINUTES.

Le maire,